



SNUipp Tarn  
201 rue de Jarlard  
81000 ALBI

VIE SYNDICALE 81 SNUipp TARN  
201 rue de Jarlard - 81 000 ALBI

Tél: 05 63 38 44 34  
Fax: 05 63 38 34 28  
E-mail: [snu81@snuipp.fr](mailto:snu81@snuipp.fr)



Posté le : 14 décembre 07

N° 107 décembre 2007  
1.50 €

## SOMMAIRE

- edito P 1
- Propositions DARCOS + analyse SNUipp P2
- Propositions DARCOS + analyse SNUipp Menace sur le droit de grève P3
- Propositions DARCOS + analyse SNUipp p4

## Permanence

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi  
9h / 12h30 13h30 / 17h  
Mercredi 14h / 17h

## Site :

<http://81.snuipp.fr>

# « PÈRE NOËL ! DES SOUS, DES POSTES, NOS RETRAITES, ... »



## A quand la grande colère ???

Alors que le Président de la République vient de faire progresser son pouvoir d'achat de 180%, ses ministres ne trouvent pas un seul euro à distribuer aux fonctionnaires.

Alors que le PIB a doublé en quelques années, que la bourse bat des records tous les ans, que les bénéficiaires des entreprises du CAC 40 crèvent tous les plafonds, il serait impossible de dégager les 0,34% du PIB annuel pour financer le maintien de nos droits à la retraite à 37,5 annuités pour tous, salarié-es du public et du privé?

Alors qu'il n'y a aujourd'hui, nulle part pénurie de pétrole ni de gaz, les prix flambent pour le plus grand profit des spéculateurs et des fonds de pension. Oui ces fonds de pension qui seraient la panacée pour sauver nos retraites de demain en nous appauvrissant tout de suite.

Alors que la complexité de notre société nécessite la mise en œuvre de compétences plus variées et des capacités d'adaptation plus importantes, nous assistons à une régression des exigences de qualification et cela à tous les niveaux de l'éducation.

Cela se décline par la baisse du niveau demandé au CM2 (cf. : évaluation de septembre), l'augmentation du nombre d'élèves par classe, la suppression des heures d'enseignements du samedi et la dissolution des RASED (propositions Darcos). Et cela continue par la suppression de 80 % des BEP dans le secondaire et l'accès réduit aux cursus universitaires.

Quelque soit le domaine concerné, et bien qu'ayant l'apparence de mesures ponctuelles, c'est bien le socle des institutions publiques qui est démantelé au détriment et au mépris des plus fragiles. Nous assistons à la mutation d'un idéal social de solidarité, hérité de la libération, à celui de rentabilité, issu du libéralisme le plus sauvage.

Nous les enseignant-es, c'est bien connu, sommes resté-es de grands enfants, et continuons à croire au Père Noël. Cependant nous avons tendance à oublier que le contenu de la hotte ne contient que ce que nous y mettons. Aussi, mettons y anoraks et bottes fourrées, car pour le moment nous n'avons rien trouvé de plus efficace que de descendre dans la rue à condition d'y rester suffisamment de temps.

**Que l'année 2008, nous apporte son lot de révolte *solidaire* et d'investissement *durable* !!!**

BONNE  
ANNÉE

**\*\*2008\*\***





## DEVOIRS DE VACANCES : NE M'APPELEZ PLUS JAMAIS DON QUICHOTTE.

- > Parce qu'on ne se bat pas contre des moulins à vent mais contre le démontage de l'école.
- > Parce qu'on ne croit plus au Père Noël et que ce qu'on gagne n'est que le fruit de notre mobilisation.
- > Parce qu'on ne se mobilise que contre ce qu'on connaît.

Le SNUipp vous propose de lire les 23 propositions de DARCOS et l'analyse des dangers qu'elles recèlent; Nous nous sommes engagés à concerter la profession sur les suites des négociations en cours. Un premier pas qui demande un effort, mais qui ne sera pas vain : c'est avec vous que le SNUipp a construit et construira le débat et l'action pour les mois à venir.

Derrière l'annonce très médiatisée de la suppression du samedi matin qui soulage tout un chacun-e dans sa vie privée, pour les parents, dans les conditions de travail qui se dégradent, pour les enseignants, c'est le démantèlement du service Public d'Éducation et sa privatisation à moyen terme qui sont en jeu. N'oublions pas que le « chiffre d'affaire » de l'éducation en France est équivalent à celui de l'industrie automobile... et des profits qui pourraient aller avec.

## **Document d'orientation : Propositions du Ministre de l'éducation nationale, soumises à discussion, pour définir un nouvel horizon pour l'école primaire...**

**...assorti de nos remarques pour vous aider à y voir plus clair**

Donner à chaque enfant les clés du savoir et les repères de la société dans laquelle il grandit est la première exigence de la République et l'unique ambition de l'école primaire.

Avec l'unification et l'allongement des parcours scolaires, la spécificité de l'école primaire s'est estompée. Elle a cessé d'incarner à elle seule l'idéal scolaire. Mais son rôle n'en est pas moins devenu déterminant dans la réussite scolaire des élèves jusqu'au terme de la scolarité obligatoire, et même au-delà. L'école primaire n'est pas une simple étape de la scolarité : c'est la clé du succès de toutes les autres.

C'est à l'aune de ce constat qu'il convient de tracer un nouvel horizon pour l'école primaire. Elle doit permettre à chaque élève d'acquérir le socle commun de connaissances et de compétences déterminé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'Ecole du 23 avril 2005, et qui constitue un ensemble incontournable pour obtenir ensuite une qualification professionnelle ou poursuivre des études supérieures.

Il est donc nécessaire de réaffirmer avec force les objectifs centraux et les contenus d'enseignement de l'Ecole primaire, d'en mesurer et d'en connaître les progrès et les réussites, de permettre à cet immense réseau d'instruction et d'éducation de s'organiser au plus près des besoins des enfants et des familles et, enfin, de permettre des investissements de long terme pour l'amélioration de la qualité de son service.

<b>1°) Redéfinir les objectifs de l'école primaire :</b>	<b><u>Nos remarques</u></b>
<p><b>1-1</b> L'école primaire est la première étape de la scolarité obligatoire : sa mission centrale est de préparer tous les élèves à réussir leurs études au collège. Or aujourd'hui, comme l'a récemment noté le Haut Conseil de l'Education, 15% des élèves quittent l'enseignement primaire en situation d'échec lourd.</p> <p>La première étape de cette nouvelle ambition sera de <b>diviser par trois, d'ici la fin de cette mandature, le nombre d'élèves en situation d'échec lourd</b>. C'est le premier objectif de ce projet pour l'Ecole primaire.</p>	<p><b>1-1</b> L'objectif de « diviser par trois l'échec scolaire lourd » peut paraître ambitieux.</p> <p>Cependant, la notion même d'échec lourd est contestable. Elle demande à être précisée car elle ne correspond pas aux définitions habituellement utilisées (échec massif, difficultés durables et persistantes, difficultés simples...). Par ailleurs, aucune solution n'est envisagée pour les 5% restant.</p>
<p><b>1-2</b> Pour cela, nous devons nous attacher à <b>faire diminuer significativement le taux de redoublement à l'école primaire</b>. Aujourd'hui, 18% d'une classe d'âge a redoublé au moins une fois pendant le cycle élémentaire. Or nous savons que le redoublement précoce n'a aucun impact positif sur la poursuite de la scolarité d'un élève.</p> <p>Cette priorité est d'autant plus forte que le redoublement varie fortement selon l'origine sociale des élèves. 3% des enfants d'enseignants et 7% d'enfants de cadres ont redoublé au moins une fois à l'école primaire, contre 20% des enfants d'ouvriers et employés et 41% d'enfants de ménages inactifs.</p> <p><b>La réussite scolaire ne doit plus être la conséquence des inégalités sociales</b>. C'est le rôle de l'Ecole de mettre fin à cette disparité. Pour cela, en investissant sur ceux qui en ont le plus besoin, dans 5 ans, <b>la proportion d'élève ayant redoublé une fois à l'école primaire devra diminuer et être inférieure à 10 %, quelle que soit l'origine socioprofessionnelle des familles</b> lorsque ce n'est pas déjà le cas aujourd'hui.</p>	<p><b>1-2</b> Le constat d'inégalité sociale et d'inefficacité du redoublement est prouvé et il est effectivement admis que le redoublement n'a pas d'impact positif sur la poursuite de la scolarité. Pour autant cette mesure doit s'accompagner de dispositifs d'aide et de formation pour faire reculer l'échec lourd.</p> <p>On ne s'attaque pas vraiment à l'échec, mais à sa manifestation.</p> <p>Si nous partageons cet objectif, on ne peut que constater l'absence de référence aux inégalités territoriales, qui influent aussi sur l'échec scolaire. Les ZEP ne sont pas évoquées ici.</p>
<p><b>1-3</b> Enfin, il faut <b>distinguer plus clairement les deux temps de l'école : le temps de la transmission des savoirs</b> au service de l'acquisition par tous les élèves des <b>apprentissages fondamentaux</b> et le <b>temps de l'accompagnement éducatif</b>. L'école reçoit de nombreuses sollicitations qui, pour avoir un intérêt éducatif global, empiètent par trop sur le temps qui doit être consacré aux apprentissages fondamentaux.</p>	<p><b>1-3</b> Il y a confusion ici (volontaire ?) dans la notion d'accompagnement éducatif. Ce dernier a été défini (cf Glasman), comme étant hors temps scolaire. Ce ne peut donc être un « deuxième temps de l'école », sauf à penser qu'en primaire, sans le savoir, on fait de l'accompagnement éducatif sur le temps scolaire.</p> <p>Il y a là un réel risque de « recentrage sur les fondamentaux », la notion même de « transmission des savoirs » est très restrictive!</p>
<p><b>2°) Donner à l'école des programmes et des horaires recentrés sur des objectifs clarifiés :</b></p>	
<p><b>Les programmes scolaires doivent pouvoir être lus et compris de tous</b>. Ce n'est pas le cas des programmes actuels dont la dernière révision pour intégrer le socle commun de connaissances et de compétences est jugée peu satisfaisante</p>	<p>La clarification des programmes ne doit pas être une simplification, ni un allègement.</p>
<p><b>2-1</b> Les nouveaux programmes devront respecter un <b>cahier des charges précis</b> : ils devront intégrer le socle commun de connaissances et de compétences. Ils fixeront les <b>contenus</b> à enseigner <b>pour chaque année</b> scolaire dans le cadre des cycles. <b>Clairs</b> sur les objectifs à atteindre, <b>compréhensibles par tous</b>, ils ne comporteront <b>pas d'injonction</b> propre à limiter la liberté pédagogique du maître garantie par la loi.</p> <p><b>La répartition des enseignements</b> doit donc se faire à partir de <b>blocs horaires</b> qui donneront une <b>priorité absolue à l'apprentissage de la langue française tout au long de la scolarité primaire</b>. Ces blocs horaires pourront se décliner avec des variantes selon les années de la scolarité. 24 heures hebdomadaires pleinement utilisées, sans détours inutiles, permettent d'enseigner à un élève de l'école primaire tout ce qui lui est indispensable pour réussir au collège.</p>	<p><b>2-1</b> Le cahier des charges annoncé tente de résoudre les contradictions existantes entre les objectifs de cycle, les objectifs par niveaux et les objectifs du socle commun.</p> <p>Il n'est pas sûr qu'au final, les formulations retenues seront plus claires que les programmes actuels, sauf à revenir à des contenus par niveaux de classe, ce qui constituerait une régression.</p> <p>On peut s'inquiéter sérieusement de ce qui va être considéré comme un détour inutile : les objectifs éducatifs, les sorties, les expérimentations constituent-elles des « détours inutiles » ?</p>
<p><b>2-3</b> Parce qu'ils ne doivent pas être réservés aux seuls experts, les programmes d'enseignement du primaire seront soumis à <b>l'avis de la commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale et de la commission des Affaires culturelles du Sénat</b>.</p>	<p><b>2-3</b> Les enseignants et formateurs de terrain doivent être associés à l'élaboration des programmes.</p> <p>On peut s'interroger pourquoi les affaires culturelles, familiales et sociales devraient-elles être consultées?</p>



3°) <u>Construire des outils fiables pour l'évaluation régulière des acquis des élèves :</u>	<u>Nos remarques</u>
<p><b>3-1</b> Dans chaque classe l'évaluation des élèves est assurée tout au long de l'année par le professeur. Elle relève de sa responsabilité, et sert à repérer le degré de maîtrise des savoirs et des compétences, mais aussi les difficultés de compréhension et d'apprentissage.</p> <p>Elle sera régulière et <b>systematiquement communiquée aux familles, en les informant des réponses prévues pour remédier aux difficultés.</b></p>	<p><b>3-1</b> Rien de nouveau. Cela est déjà dans la circulaire parents. D'ailleurs, il n'est pas précisé qu'il faut rencontrer les familles, mais les informer.</p> <p>Les dispositifs d'aide déjà sont obligatoirement communiqués, qu'il s'agisse de PPRE ou de prise en charge Rased.</p>
<p><b>3-2</b> Les professeurs des écoles auront accès à de nouveaux outils d'évaluation diffusés sur la banque nationale qui sera notablement renforcée.</p>	<p><b>3-2</b> Cela semble correspondre à une demande, à condition d'un vrai respect de la liberté pédagogique. Dans cet état d'esprit, la banque nationale doit être considérée comme une aide-ressource à l'évaluation.</p>
<p><b>3-3</b> Il faut également se donner les moyens de connaître et de faire connaître quels sont les acquis des écoliers français à des moments clefs de leur scolarité, notamment par rapport aux pays comparables. C'est pourquoi seront créées <b>deux évaluations nationales témoins qui serviront à mesurer les acquis des élèves au CE1 et au CM2.</b></p> <p>Ces évaluations seront conçues par rapport aux paliers du socle commun. Elles seront construites à partir des connaissances et des compétences légitimement attendues à ces niveaux de la scolarité. <b>Le résultat de ces évaluations sera communiqué aux familles.</b></p> <p>Elles seront menées au milieu de l'année scolaire afin que les professeurs des écoles aient le temps nécessaires pour organiser leur enseignement. Leurs constats seront rendus <b>publics</b> et permettront d'apprécier l'évolution de la réussite du système éducatif. Pour les élèves de CM2, il ne s'agira en aucun cas d'un examen d'entrée en 6<sup>ème</sup>. L'horizon de l'école primaire, c'est le brevet des collèges puis l'accès au baccalauréat, pas le retour au certificat d'études primaires.</p>	<p><b>3-3</b> La publication des résultats ne doit pas se faire à un niveau inférieur que le niveau national. Sinon, il y a risque de mettre en concurrence les écoles. La publication de résultats entraîne un classement, qui ne fait qu'entériner, la plupart du temps, l'image (positive ou négative) des écoles et donc le souci d'évitement des parents dans certains secteurs.</p> <p>Ces évaluations seront-elles à la fois diagnostiques et sommatives ? Le milieu d'année paraît un peu tard pour pouvoir remédier aux difficultés repérées.</p>
<p><b>3-4</b> Le niveau obtenu lors de ces évaluations mais surtout les progrès accomplis par les élèves et mesurés par ces évaluations constitueront le véritable indice de réussite de la politique scolaire. Les bonnes pratiques qui aboutissent aux meilleurs résultats seront valorisées et mutualisées</p>	<p><b>3-4</b> Qu'est-ce qu'une bonne pratique? Comment évaluer le rapport entre les bonnes pratiques et les progrès des élèves? Ne risque-t-on pas d'évaluer les enseignants sur les résultats des élèves? Dans certaines écoles, où les difficultés sont importantes, ce n'est pas seulement la question de la pratique pédagogique qui doit être interrogée...</p> <p>Faut-il mettre en relation les méthodes utilisées, l'obligation de résultats et l'évaluation des enseignants ?</p>
<p>4°) <u>Evaluer autrement les professeurs des écoles :</u></p>	
<p><b>4-1</b> Il faut changer de logique et, d'abord, <b>faire confiance aux maîtres</b> pour mettre en œuvre les choix pédagogiques qu'ils estiment les meilleurs. Ce qu'on appelle <i>la liberté pédagogique</i> n'est pas un vain mot. Elle est inscrite dans la loi. <b>Cette liberté implique une responsabilité</b> car, en matière pédagogique, tout choix a des conséquences sur l'apprentissage des élèves.</p>	<p><b>4-1</b> Cette affirmation de la liberté pédagogique tranche avec des discours du précédent ministre.</p> <p>Par contre, on peut s'interroger sur la réalité de cette liberté pédagogique par rapport à la valorisation des « bonnes pratiques » prônées plus haut et l'évaluation des enseignants basée sur les résultats des élèves.</p>
<p><b>4-2</b> L'évaluation des professeurs des écoles doit être redéfinie : <b>pour ne plus s'attacher seulement à la méthode pédagogique</b> de l'enseignant mais intégrer les progrès des élèves.</p>	<p><b>4-2</b> Bien évidemment, l'enseignant est là pour faire progresser les élèves, et cela doit être un indicateur... Mais qui doit tenir compte des conditions d'exercice, de l'environnement... Les progrès de élèves tiennent-ils seulement de l'enseignant? Il y a d'autres facteurs : extérieurs, personnels, familiaux, conjoncturels... Sinon, on n'échappe pas aux effets pervers : notation sévère en début d'année pour mieux marquer les progrès par la suite...</p> <p>La proposition 5-2 établit d'ailleurs que les difficultés qualifiées de lourdes ne seront pas traitées sur le temps scolaire : dans ce cas, on ne peut imputer une absence de progrès des élèves à l'enseignant puisqu'on estime que son traitement ne relève pas du temps passé en classe.</p> <p>Y a-t-il un lien avec la revalorisation du métier d'enseignant ?</p>
<p><b>4-3</b> L'évaluation des enseignants du 1<sup>er</sup> degré sera plus fréquente et régulière. L'inspecteur de l'Éducation Nationale sera responsable de la mise en œuvre des objectifs nationaux. <b>L'évaluation et la réussite des personnels enseignants de sa circonscription constitueront ses objectifs prioritaires.</b></p>	<p><b>4-3</b> Un travail de proximité des circonscriptions serait souhaitable. Il leur faudrait les moyens d'accompagner les équipes d'école et d'apporter du contenu et les aides appropriées à chaque situation. Cela permettrait de donner à l'évaluation un caractère moins individuel. Cette forme d'évaluation peut laisser entendre pilotage des circonscriptions par les résultats.</p> <p>N'est-ce pas le rapport du HCE qui suggère « plus d'IE » ?</p>
<p><b>4-4</b> En cas de difficultés professionnelles avérées ou de besoin de perfectionnement, <b>le professeur des écoles bénéficiera d'une formation professionnelle adaptée.</b></p>	<p><b>4-4</b> Il ne faudrait pas que la FC se limite à la prise en charge des professeurs des écoles en « difficultés professionnelles ».</p> <p>La formation continue doit rester sur la base du volontariat.</p> <p>Il y a jusqu'à présent assez peu de solutions pour aider les collègues en difficulté. Une ou 2 visites de CPAIEN, dans le meilleur des cas... Le problème soulevé ici relève de ce qu'on entend par « formation professionnelle adaptée » : sachant à quoi ressemble la FC, c'est assez peu crédible.... La notion de perfectionnement interroge.</p> <p>La formation continue ne serait-elle réduite qu'à l'adaptation des professionnels à leurs missions de base ?</p> <p>Le principe du stage pour un collègue identifié en difficulté existe, mais il est rarement appliqué et son efficacité limitée...</p>

## Dernière minute : Le Père Noël est une ordure... il veut supprimer le droit de grève !!!

<p><b>Service minimum d'accueil : Non à la remise en cause du droit de grève.</b></p>	<p>S'agit-il pour le ministre d'imposer cette obligation à toutes les collectivités territoriales ? De restreindre le droit de grève des enseignants ?</p>	<p>Le SNUipp rappelle que le recours à la grève s'effectue toujours pour des raisons d'avenir et d'efficacité du service public d'Éducation, dans l'intérêt des élèves et des personnels.</p>
<p>Le ministre X. Darcos vient d'annoncer sa volonté d'instaurer un service minimum dans les écoles, notamment organisé par les municipalités. Le ministre cherche à limiter la portée du droit de grève.</p>	<p>Le SNUipp s'opposera à toute remise en cause du droit de grève des enseignants des écoles. L'annonce du financement des dispositifs d'accueil municipaux par les retenues de salaire des enseignants grévistes constituerait un véritable détournement de fonds !</p>	<p>Plutôt que d'un service d'accueil minimum les jours de grève, le ministre serait bien inspiré d'assurer un service public d'éducation maximum toute l'année. Cela nécessite une toute autre logique budgétaire que la suppression de milliers de postes dans l'éducation.</p>
<p>Actuellement, il est possible pour les municipalités d'assurer un service d'accueil lorsque les enseignants d'une école sont en grève.</p>		



5°) <u>Consacrer un temps de travail adapté à chaque élève en difficulté :</u>	<u>Nos remarques</u>
L'école primaire française, dans sa configuration actuelle, ne parvient plus à assurer la réussite de tous les élèves. Le nombre d'élèves en très grande difficulté reste désespérément stable autour de 15 % des élèves et notre position relative dans les enquêtes internationales a même tendance à se dégrader comme le montreront les prochains résultats de l'enquête PIRLS. C'est un très sérieux sujet de préoccupation qui doit conduire à de nouvelles solutions.	<p><i>S'il est vrai qu'il y a encore un trop grand nombre d'élèves en difficulté, des progrès ont été réalisés avec la création des ZEP, dans un contexte de massification, d'accueil des élèves en situation de handicap. Il semble cependant que l'on ait atteint un point de butée. Pour autant, on ne peut partager cette vision dramatisante et tronquée de l'école</i></p> <p><i>Concernant la référence aux enquêtes internationales, il ne suffit pas de prendre les résultats bruts : il faut tenir compte du fonctionnement du système, de la composition de la société ...</i></p>
<p><b>5-1</b> La création de la semaine scolaire de 24 heures permet, pour la première fois, d'instituer une <b>aide personnalisée pour chaque élève en difficulté</b> sur un temps spécifique <b>de deux heures hebdomadaires</b>. Cette aide vise la <b>réussite scolaire</b>. Ce temps sera <b>inclus dans les horaires de service</b> des professeurs des écoles.</p>	<p><b>5-1</b> Le ministre veut organiser une aide institutionnalisée hors du temps scolaire qui concerne bien la réussite scolaire contrairement aux dispositifs existants actuellement (PRE, « coup de pouce » ...).</p> <p><i>Cela pose plusieurs problèmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- « choix » des élèves concernés;</li> <li>- temps de présence plus élevé pour les élèves les plus en difficulté;</li> <li>- risque de stigmatisation;</li> <li>- organisation au sein de l'école;</li> <li>- horaires de services;</li> <li>- transports scolaires;</li> <li>- inégalités territoriales ( selon les quartiers, les écoles, les besoins ne sont pas les mêmes ).</li> </ul> <p><i>Le rôle des dispositifs actuels d'aide aux élèves en difficulté, n'est absolument pas évoqué ! Dans cette organisation, quelle est la place des RASED ?</i></p>
<p><b>5-2</b> Le traitement de la difficulté scolaire comprendra plusieurs étapes successives. Pour commencer, <b>les difficultés repérées par le professeur sont d'abord traitées dans le cadre de la classe</b>.</p> <p>Si elles sont plus lourdes, elles donneront lieu à une prise en charge complémentaire grâce aux deux heures dérogées, en accord avec la famille .</p>	<p><b>5-2</b> Le ministre ne dégage aucun moyen nouveau pour traiter la difficulté scolaire sur le temps de classe commun.</p> <p><i>Quel rôle joueront les parents ?</i></p> <p><i>Le risque est que ces deux heures dérogées pour l'aide individualisée dédouane le système de ses responsabilités ( effectifs, manque de personnel ... ).</i></p>
<p><b>5-3</b> L'accueil se fera par <b>petits groupes, en dehors des horaires de classe collective</b>. Comparées au nombre moyen d'heures de cours supplémentaires assurées par des entreprises privées hors du temps scolaire, les deux heures hebdomadaires qui seront dérogées apparaissent comme un progrès indiscutable. La relation qui sera alors établie entre le professeur et l'élève ne sera pas comparable à un enseignement en classe habituelle : la <b>réussite scolaire</b> passe nécessairement par cette <b>attention particulière aux problèmes de chacun</b>.</p>	<p><b>5-3</b> Pour le ministre, il s'agit de rétablir une sorte d'égalité par rapport aux élèves qui bénéficient de cours privés. Le service public assurerait ainsi des cours particuliers.</p> <p><i>Plusieurs études montrent que l'efficacité des cours supplémentaires est contestée; de plus, elles ne concernent que très peu d'élèves en primaire. Par ailleurs, le rapport Glasman de 2004 avait pointé les effets peu probants de l'aide aux devoirs sur les résultats scolaires. Enfin, il existe déjà un accompagnement éducatif, dans le cadre des mairies, des conventions autour du temps de l'enfant. Que deviennent-il ?</i></p> <p><i>Quelle superposition avec la mise en place annoncée de l'accompagnement scolaire à la rentrée 2008 ?</i></p>
<p><b>5-4</b> L'organisation de ce temps de réussite scolaire doit se concevoir en laissant toute sa place à <b>l'autonomie et à la responsabilité des équipes</b> mais également en <b>évaluant les résultats obtenus et les progrès accomplis par les élèves</b>.</p>	<p><b>5-4</b> Le ministre constate que « l'aide exige de la concertation et du temps supplémentaire pour évaluer les résultats et les progrès. »</p>
<p><b>5-5</b> Dans les cas où ces remédiations n'auront pas suffi, il sera <b>proposé à tous les élèves présentant en fin d'école primaire de grandes difficultés dans la maîtrise du langage, de la lecture ou de l'écriture, un stage de remise à niveau entre la fin du CM1 et le commencement de la scolarité au collège</b>. Ces stages pourront se dérouler pendant les vacances et seront assurés par des enseignants volontaires qui recevront une rémunération complémentaire à cette fin. Ces séquences doivent permettre à l'élève d'entrer au collège avec les connaissances essentielles dans les domaines du langage, de la lecture et de l'écrit.</p>	<p><b>5-5</b> Rien ne permet de penser que ces stages pourront régler des difficultés qui n'ont pas su trouver de solutions pendant la durée de la scolarité primaire.</p> <p><i>Le risque est de voir ce stage posé comme condition à l'entrée au collège. Par ailleurs, ce dispositif soulève d'autres questions:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Qu'en est-il du rythme des élèves ? Les plus en difficulté se reposeront moins ... Qu'en disent les chrono biologistes ?</i></li> <li>- <i>L'école ouverte sera-t-elle sous la responsabilité des enseignants ? Ou sous une autre responsabilité ?</i></li> <li>- <i>Qu'en est-il des autres domaines disciplinaires ?</i></li> </ul>
<p><b>5-6</b> Dans les écoles enfin, où la <b>difficulté scolaire est la plus récurrente</b>, le principe « <b>plus de maîtres que de classes</b> » pourra être retenu et la <b>relation avec les familles renforcée</b>.</p>	<p><b>5-6</b> Le ministre reprend en partie une de nos propositions. Il faudra intervenir pour que le principe « plus de maîtres que de classes » constitue une vraie nouveauté et ne vienne pas se substituer à un autre dispositif ( RAR, maîtres de soutien ZEP... )</p> <p><i>Des questions se posent :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>quels moyens seront dégagés pour attribuer ces maîtres supplémentaires;</i></li> <li>- <i>sur quels critères les écoles seront-elles retenues.</i></li> <li>- <i>le projet de budget permet-il d'envisager la mise en place du dispositif?</i></li> </ul> <p><i>On peut réellement avoir des doutes!</i></p>
<p><b>6°) <u>Renouveler les missions de l'école maternelle :</u></b></p>	
<p><b>6-1</b> Les missions de l'école maternelle seront redéfinies en fonction des âges d'accueil. L'école maternelle française résulte de choix historiques spécifiques à notre pays. A la fonction de garde du 19<sup>ème</sup> siècle s'est ajoutée une fonction éducatrice, enfin l'école maternelle est devenue un lieu d'apprentissage.</p> <p>L'école maternelle doit jouer tout son rôle dans la réussite scolaire. Il n'est pas envisageable qu'elle soit réduite à une fonction de garde pour de très jeunes enfants qui ne retirent aucun bénéfice mesurable d'une scolarisation trop précoce. Aussi, dans les domaines de l'apprentissage du langage, du développement physique et de l'autonomie, une véritable progressivité sera mise en œuvre de la Petite section à la Grande section, en fonction des besoins de chaque enfant.</p>	<p><b>6-1</b> Le ministre remet en cause la scolarité des moins de trois ans en l'assimilant à une simple garderie. C'est inacceptable.</p> <p><i>Pour de nombreux enfants, issus de milieux sociaux défavorisés mais aussi pour des enfants de milieux très favorisés, les effets sont positifs.</i></p> <p><i>La progressivité des apprentissages n'est pas une nouveauté et est déjà largement prise en compte par les programmes actuels et par les enseignants qui les appliquent.</i></p> <p><i>Pourquoi ce rappel historique ? Cela fait quand même bien longtemps que la fonction éducative est primordiale et reconnue comme telle!</i></p> <p><i>N'y a-t-il pas contradiction entre des missions définies en fonction des âges d'accueil et une prise en compte de la progressivité en fonction des besoins de chaque enfant. ?</i></p>
<p><b>6-2</b> Il faut <b>donner à l'école maternelle un programme qui respecte mieux sa spécificité en matière pédagogique</b> et, comme pour l'école élémentaire, un programme compréhensible par tous. C'est à l'école maternelle que les enfants deviennent des écoliers. Ils apprennent les règles de vie collective, font une première découverte du monde qui les entoure et acquièrent une première maîtrise organisée de la langue parlée et écrite. Ce programme s'attachera notamment à mieux définir les objectifs de la Grande section d'école maternelle et ainsi son rôle dans la scolarité.</p>	<p><b>6-2</b> S'il est nécessaire de mieux respecter la spécificité de la maternelle en matière pédagogique par des programmes explicitement les finalités et les objectifs, nous émettons de vives réserves sur la volonté de « simplification » annoncée.</p> <p><i>Il est effectivement urgent de mieux définir les objectifs de la GS pour mettre fin à une pression induisant une élémentarisation de cette classe.</i></p>
<p><b>6-3</b> Enfin la <b>formation des personnels enseignants en maternelle doit être renforcée</b>. Il faut donc que, dans le cadre de la formation initiale, lors des deux premières années d'exercice, mais aussi en formation continue, de véritables modules de formation consacrés à l'école maternelle soient proposés. Ils permettront aux nouveaux professeurs des écoles de se doter des outils nécessaires à l'exercice de leur métier.</p>	<p><b>6-3</b> Les préconisations de la commission maternelle ont été retenues en la matière. On peut s'en féliciter d'une part mais rester dubitatif devant l'évolution des offres de formation continue dans les départements.</p> <p><i>La formation initiale telle qu'elle a été renouvelée, ne permet pas une évolution positive. Dans la dernière phrase, le mot « nouveaux » limite le sens de ce qui est écrit au-dessus : les enseignants déjà en poste ont aussi besoin d'outils et d'accompagnement.</i></p>